

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SYSTÈME (CGVUS)

Pour le service de conversion et paiement dématérialisé « Cash Converter » dans le cadre du festival *La Route du Rock – Collection été 2022*

Relations entre l'association organisatrice *ROCK TYMPANS* / et les PARTICIPANT.E.S

PREAMBULE - Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation du Service sont conclues :

Entre d'une part,

l'Association *ROCK TYMPANS* (ci après « L'Organisateur »), pour la 30^{ème} édition du Festival La Route du Rock – Collection été (ci-après dénommé « Le Festival »), régie par la loi de 1901, déclarée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 02 mai 1986 sous le numéro 9555, et dont les bureaux administratifs sont situés au 4 mail François Mitterrand à Rennes (35000), Siret : 381658491-00059, tél. 02 99 54 01 11, email: monetique@laroutedurock.com.

et d'autre part,

toute personne physique (ci-après dénommée « Le.a Participant.e ») pour l'utilisation de la solution de conversion et paiement dématérialisée <https://www.laroutedurock.com/infos-pratiques-ete/> (ci-après dénommé « le Service ») conçue par la société *IZIPAY*, située 20B, boulevard Eugène Deruelle - Le Britannia 69003 Lyon 03.

Les présentes CGVUS s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute utilisation du Service proposé par l'Organisateur aux Participant.e.s.

Le.a Participant.e est tenu de prendre connaissance des présentes CGVUS avant toute utilisation du Service. L'utilisation du Service est de la seule responsabilité du.de la Participant.e.

Ces CGVUS sont accessibles à tout moment sur le site internet du Festival et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de l'Organisateur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le.a Participant.e.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le.a Participant.e dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : Association *ROCK TYMPANS*, 4 mail François Mitterrand, 35000 Rennes, ou par mail à monetique@laroutedurock.com.

En utilisant le Service, le.a Participant.e déclare avoir pris connaissance des présentes CGVUS et les avoir acceptées.

Ces CGVUS pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable au.à la Participant.e est celle en vigueur sur le site internet lors de l'ouverture du Service pendant l'exploitation du Festival.

Le.a Participant.e reconnaît avoir la capacité requise pour utiliser le Service proposé par l'Organisateur.

Article 1 : Description et fonctionnement du Service

L'Organisateur met en place sur le lieu de son Festival un système de conversion (« Cash Converter ») des espèces en jetons numériques (également appelés "crédits") permettant aux Participant.e.s de procéder ensuite à des achats auprès de l'Organisateur et le cas échéant auprès de ses partenaires, sur le lieu du Festival en utilisant un support matériel (ci-après dénommé « Bracelet ») qui peut être rechargé par les Participant.e.s pendant et sur le Festival au stand « Cash Converter » prévu à cet effet.

Les paiements en espèces n'étant pas acceptés dans les points de vente bars et stand merchandising du Festival, le Bracelet, « transformant » les espèces en jetons numériques, constitue le seul et unique moyen utilisable par les Participant.e.s n'ayant à leur arrivée sur le festival que des espèces. Le Bracelet ne pourra être utilisé qu'auprès de l'Organisateur et de ses partenaires, et seulement pour l'événement qu'il organise.

Sur le site du Festival, seuls les restaurateurs, la billetterie, les accréditations, la vente des bracelets camping, le bar camping et les boutiques acceptent les paiements en espèces.

Les présentes conditions visent à définir les droits et obligations respectives de l'Organisateur et des Participant.e.s dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement du Service, IZIPAY étant le prestataire de l'Organisateur.

Article 1-1 : Utilisation du Service

Le terme « Service » se réfère au fait d'utiliser le moyen de paiement dématérialisé sur le site du Festival dénommé « Le Fort ».

Le terme « jetons numériques » (ou « crédits ») se réfère aux unités de valeurs des espèces converties par le.a Participant.e auprès de l'Organisateur – pour un montant identique (aucune commission) - destinés à effectuer des achats auprès de l'Organisateur.

L'utilisation du Service pour les personnes âgées de moins de 18 ans devra se faire sous la responsabilité d'un adulte. L'Organisateur décline toute responsabilité dans le cas où une personne âgée de moins de 18 ans utiliserait le Service Cash Converter sans un contrôle parental.

En tant qu'utilisateur du Service, vous acceptez les conditions suivantes :

Il est formellement interdit de :

- copier, dupliquer, reproduire, vendre, revendre ou exploiter tout ou partie de l'utilisation ou de l'accès au Service,
- utiliser tout matériel qui permettrait la récupération de données du Service,
- télécharger ou insérer dans le Service toutes formes de virus ou codes qui viseraient à nuire au Service,
- utiliser le Service à des fins contraires à la loi.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou de stopper, de façon permanente ou temporaire, le Service.

Article 1-2 : Caractéristiques techniques du Service

Le versement des sommes sur le « Compte *ROCK TYMPANS* » par les Participant.e.s se fera uniquement par paiement au stand « Cash Converter ».

Article 1-3 : Remise du Bracelet et obtention de crédit Cash par les Participant.e.s

Les Participant.e.s souhaitant payer en espèces dans les points de vente suivants : bars et stand merchandising situés dans Le Fort, devront se rendre au préalable au guichet « Cash Converter », situé dans Le Fort, pour l'obtention d'un Bracelet. Les Participant.e.s pourront

alors procéder au chargement d'un Bracelet en espèces directement auprès de l'Organisateur. Des unités de valeur correspondant au montant exact, aucune commission n'est prélevée, versé par le.a Participant.e à l'Organisateur seront enregistrées sur le Bracelet comportant une puce RFID. Les informations personnelles du.de la Participant.e (nom, prénom, email) ne sont ni demandées, ni enregistrées, ni liées au Bracelet. Seul le code RFID inscrit sur la puce du Bracelet permet son identification.

Article 1-4 : Utilisation du Service par les Participant.e.s

Le Bracelet constitue le seul et unique moyen utilisable par les Participant.e.s pour réaliser des achats en utilisant des jetons numériques au sein des points de vente suivants : bars et stand merchandising, présents sur Le Fort, lesdits points de vente n'acceptant pas les paiements en espèces. Ces points de vente sont gérés exclusivement par l'Organisateur ou par des sous-traitants de celui-ci.

Le Bracelet ne pourra être utilisé qu'auprès de l'Organisateur et seulement pour le Festival qu'il organise.

Le Bracelet fonctionne uniquement sur le site du Fort Saint-Père et ne sera donc pas utilisable pour la soirée du mercredi 17 août 2022 dans la salle *La Nouvelle Vague*, ni pour les concerts sur la plage *Bon Secours*.

A la délivrance du bracelet, il est demandé à l'utilisateur.rice de prendre en photo le numéro de bracelet servant de référence en cas de problèmes d'utilisation ou de bracelet perdu.

Les opérations d'achat seront effectuées au moyen de terminaux dédiés à cet effet. Lors de l'opération d'achat, le Bracelet sera directement débité du nombre d'unités de valeur correspondant à la valeur de l'achat.

Les Participant.e.s sont invité.e.s à consulter régulièrement l'argent crédité et débité de leur Bracelet au guichet « Cash Converter ».

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'une erreur de montant ou de facturation commise au moment de la transaction.

Article 1-5 : Rechargement des jetons numériques

Les Participant.e.s pourront procéder au rechargement de leur Bracelet au guichet « Cash Converter » prévus à cet effet par l'Organisateur, situé sur Le Fort, selon le mode de règlement retenu par l'Organisateur, à savoir en espèces. Les sommes payées par les Participant.e.s seront directement collectées par l'Organisateur. Un nombre d'unités de valeur correspondant au montant du rechargement sera enregistré sur le Bracelet. Le Bracelet ne peut contenir un nombre d'unités de valeur supérieur à 250 € (deux cents cinquante euros).

Article 1-6 : Consultation des jetons numériques et historique des transactions

Les Participant.e.s souhaitant consulter le solde restant sur leur Bracelet et leur historique d'achats pourront le faire aux points de vente suivants sur le site du Festival : bars et stand merchandising.

Article 1-7 : Prix du Service

Le Service Cash Converter est gratuit pour les Participant.e.s.

Article 2 : Caractéristiques des Bracelets

Le Bracelet constitue le seul et unique moyen utilisable par les Participant.e.s souhaitant utiliser des espèces pour réaliser des achats auprès de l'Organisateur au sein des points de vente suivants présents sur Le Fort : bars et stand merchandising. Les Bracelets seront remis aux Participant.e.s souhaitant convertir leurs espèces en jetons numériques au stand « Cash Converter » sur Le Fort.

Chaque Bracelet est équipé d'une puce RFID qui permettra au.à la Participant.e d'effectuer ses règlements en espèces de façon rapide et sécurisée. Les Participant.e.s devront **dès la remise du Bracelet noter le numéro de la puce RFID**, s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci et avertir l'Organisateur de tout dysfonctionnement, de sorte qu'il puisse procéder au remplacement du Bracelet défectueux.

Les Participant.e.s devront assurer pendant toute la durée du Festival la garde et la conservation de leur Bracelet. Ils devront l'utiliser conformément aux instructions qui leur auront été données de manière à ne pas le détériorer.

Les Bracelets ne fonctionnant pas avec un mot de passe ou un code PIN, les Participant.e.s restent entièrement responsables en cas de perte ou de vol de leur Bracelet et notamment en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse du Bracelet par une personne non autorisée.

Article 2-1 : Perte ou vol du Bracelet

En cas de perte ou de vol, les Participant.e.s sont invité.e.s à en avertir immédiatement l'Organisateur de manière à procéder à une désactivation du Bracelet au guichet « Cash Converter ». Les Participant.e.s ne pourront désactiver leur Bracelet perdu que si ceux.celles-ci ont noté le code ID inscrit au dos de la puce du Bracelet avant sa perte. Il ne sera pas possible de procéder à un transfert des jetons numériques restants perdus sur un nouveau Bracelet et les crédits éventuellement dépensés entre la déclaration de perte du bracelet et le blocage effectif de la puce ne pourront être remboursés.

Article 2-2 : Monnaies utilisées sur le Bracelet

Le Bracelet peut contenir différents types de monnaie : la monnaie « Euro » sera attribuée pour toutes les transactions effectuées en préchargement ou en chargement sur site. La monnaie « gratuité » ou autres monnaies liées à l'organisation du Festival seront quant à elles réservées à certains cas particuliers selon le libre choix de l'Organisateur.

Article 3 : Impossibilité d'opérer des transferts d'unités de valeur par les Participant.e.s entre leurs Bracelets respectifs

Les Bracelets sont strictement personnels et donc attribués à chaque Participant.e individuellement. Ces outils ne sont destinés qu'à permettre de réaliser des achats auprès de l'Organisateur et uniquement auprès de celui-ci.

Les Bracelets ne pourront pas être utilisés pour effectuer des versements entre les Participant.e.s, via notamment des transferts d'unités de valeur.

Les transferts d'unité de valeurs entre les Bracelets respectifs de chacun.e des Participant.e.s ne sont pas possibles.

Article 4 : Perte des unités de valeur non utilisées par les Participant.e.s

Le remboursement des Participant.e.s à l'issue du Festival ressort du seul choix de l'Organisateur. Ainsi, les Participant.e.s qui n'auraient pas utilisé l'ensemble des unités de valeur inscrites sur leur Bracelet ne pourront pas se les faire rembourser.

Article 5 : Suspension du Service en cas de doute légitime

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'exécution d'une opération en cas de doute légitime. Les opérations visées sont notamment les opérations de rechargement. L'Organisateur pourra opposer son refus notamment :

- En cas d'erreur matérielle (par exemple : code RFID incorrect) ;
- En cas d'obligation législative ou réglementaire ;
- En cas de doute sur l'entité bénéficiaire de fonds ou sur la personne qui sollicite la réalisation d'une opération. Il est en effet rappelé que le Service ne saurait être utilisé à des fins frauduleuses, d'escroquerie ou de blanchiment d'argent.

Article 6 : Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation, le Service fourni par l'Organisateur ayant trait à une activité de loisir devant être fourni à une date ou une période déterminée, les Participant.e.s ne bénéficient d'aucun droit de rétractation dans le cadre de l'utilisation du Service.

Article 7 : Force majeure

Il est rappelé que l'Organisateur utilise l'ensemble des dispositifs techniques qui peuvent être actuellement raisonnablement utilisés pour assurer la continuité de son Service. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée si son serveur ou le ou les serveurs sur lequel/lesquels sont stockées les données nécessaires au fonctionnement du Service étai(en)t indisponible(s) pour des raisons de force majeure, telles que notamment une défaillance du réseau public d'électricité, grève, tempêtes, guerres, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, une perte de connectivité internet due aux opérateurs publics et privés dont il dépend.

Le.a Participant.e renonce à toute indemnité de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un cas de force majeure.

La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante du consentement de l'Organisateur.

Article 8 : Rappel des caractéristiques intrinsèques aux réseaux de télécommunication – Interruption des Services

Le.a Participant.e se considère pleinement informé des risques inhérents à l'utilisation des réseaux de télécommunication et ce, même si l'Organisateur utilise l'intégralité des standards de sécurité censés assurer un niveau de sécurité et de fiabilité élevé (https, certificat ssl, ...).

Il est rappelé que la transmission de données par les réseaux de communication ne bénéficie que d'une fiabilité technique relative :

- Les données circulant sur internet ne sont pas protégées contre d'éventuels détournements ;
- La mise à disposition de logiciels connectés à des réseaux de communication peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et d'infractions informatiques ;
- Les capacités techniques des réseaux sont telles qu'en certains lieux et qu'à certaines périodes de la journée, l'accès internet peut être saturé (mauvaise liaison téléphonique, insuffisance de modem, bande passante insuffisante, saturation du nœud...);

En conséquence de ce qui précède et en parfaite connaissance des Services de l'Organisateur, le.a Participant.e renonce à engager la responsabilité de l'Organisateur en rapport avec un des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

Il est par ailleurs rappelé que le Service de l'Organisateur pourra faire l'objet d'interruptions, programmées ou non, rendues nécessaires pour le bon fonctionnement de celui-ci, notamment pour des raisons de maintenance, de sécurité ou de gestion de stockage. En cas d'interruption des Services programmée, l'Organisateur s'engage à faire tout son possible pour programmer lesdites opérations de maintenance de manière à ce qu'elles interviennent en dehors des heures de fonctionnement normales du Service et d'accessibilité de celui-ci aux Participant.e.s (généralement la nuit, après l'évènement entre quatre et neuf heures du matin), afin de minimiser leurs conséquences sur l'accessibilité du Service. Toute interruption des services non programmée et non fautive ne saurait engager la responsabilité de l'Organisateur. En cas de survenance d'un tel cas de force majeure, l'Organisateur s'engage à faire tout son possible pour rétablir les services dans les plus brefs délais.

Le.a Participant.e s'engage de la même manière à informer l'Organisateur lorsqu'il aura connaissance ou constatera un dysfonctionnement de ses Services.

Article 9 : Informatiques et Libertés

Article 9-1 : Destinataires des données

Dans le cadre du bon déroulement du service proposé conjointement par l'Organisateur et IZIPAY, les données des transactions effectuées ne seront accessibles qu'à ces deux partenaires. Ils s'engagent à en assurer la plus stricte confidentialité.

Article 9-2 : Droit d'opposition, d'accès, de rectification

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participant.e.s disposent à tout moment d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données les concernant. Il peut également, sur motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Il suffit d'en faire la demande par courrier à :

ROCK TYMPANS – 4 mail François Mitterrand - 35000 Rennes ou bien par mail à monetique@laroutedurock.com. Cependant, en cas de refus de l'utilisation des données, le.a Participant.e ne pourra pas bénéficier du service de remboursement proposé par IZIPAY et l'Organisateur, conformément à la loi anti-blanchiment.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet de l'association *ROCK TYMPANS* est la propriété de *ROCK TYMPANS* et il est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, *ROCK TYMPANS* reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés en vue de la fourniture du Service. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de *ROCK TYMPANS* qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 11 : Droit applicable – Langue

Les présentes CGVUS et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGVUS sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 12 : Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations conclues en application des présentes CGVUS pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre l'Organisateur et le.a Participant.e relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de la juridiction de Rennes, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le.a Participant.e est informé.e qu'il.elle peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Code de la Consommation. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Article 13 : Information précontractuelle - Acceptation du.de la Participant.e

Le.a Participant.e reconnaît avoir eu communication, préalablement à sa première utilisation du Service, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGVUS et de toutes les

informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7 du Code de la Consommation, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles du Service, compte tenu de l'utilisation du Bracelet et du Service ;
- le prix du Service et des frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel l'Organisateur s'engage à offrir le Service ;
- les informations relatives à l'identité de l'Organisateur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et le cas échéant à son inter-opérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- avoir pris connaissance et accepté la politique RGPD de l'Organisateur;

Le fait pour une personne physique ou morale, d'utiliser le Service de paiement dématérialisé mis à disposition par l'Organisateur emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGVUS, ce qui est expressément reconnu par le.a Participant.e, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à l'Organisateur.

Rennes, le 09 août 2022.